



Daux

*Toute l'équipe municipale
vous souhaite une
merveilleuse année 2024 !!!*

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Hiver 2023





Bonjour à toutes et à tous,

En 2023, Daux a fêté ses 770 ans !

Le recensement de février a compté 2637 dauxéennes et dauxéens ce qui traduit la croissance régulière de notre population. Notre tissu économique et commercial se complète et se renforce.

L'urgence climatique se révèle un peu plus chaque jour ; après la sécheresse sévère de 2022, l'année 2023 a été difficile avec ses longues périodes de canicule.

La préservation des ressources en eau ainsi que la prévention des incendies restent plus que jamais indispensables.

L'année 2022 a vu le début d'une guerre tragique à nos portes, en Ukraine. Elle a vu aussi une reprise de l'inflation et une envolée des prix de l'énergie qui mettent à mal les finances des collectivités territoriales. Chacun met du sien dans le plan d'économie d'énergie mis en place fin 2022 et je vous en remercie.

Au fil des pages de ce bulletin, nous ferons un point sur ce qui s'est passé dans la commune ces derniers mois, informations que beaucoup ont pu trouver sur le site internet communal.

Bonne lecture ! Et bonne année 2024 à toutes et à tous !

Patrice Lagorce, maire de Daux

Ils nous ont quittés...



Sandrine Sanchez

C'est avec une peine immense que le maire de Daux et les membres du conseil municipal ont appris et annoncé à leurs concitoyens le décès de **Sandrine Sanchez** au printemps 2021. Décédée à 49 ans, des suites d'une longue maladie, Sandrine était la directrice du Syndicat de la forêt de Bouconne. Elle a également été conseillère municipale à Daux pendant 7 ans. Nous renouvelons à sa famille et à ses 2 enfants toutes nos condoléances.

Jean Badoch, ancien maire de Daux, nous a quittés à l'âge de 83 ans fin janvier 2023. Plusieurs hommages lui ont été rendus au cours des obsèques. Monsieur le Maire l'a remercié non sans une certaine émotion au nom des habitants, des élus et du personnel municipal de Daux pour son engagement municipal constant depuis 1971. Toute l'équipe municipale présente à nouveau ses condoléances à la famille du défunt.

Communication



Pour vous tenir informés sur la vie du village, pensez à vous inscrire à la **newsletter** de la commune via le site internet de la mairie.

Vous pourrez ainsi recevoir tous les mois les actualités et l'agenda des manifestations à venir à Daux !

Pour vous inscrire à la newsletter ou tout simplement pour vous informer sur la commune, rendez-vous sur...

www.daux.fr

Retrouvez également les infos de la commune en temps réel sur la page Facebook **Mairie de Daux**



Les services administratifs et techniques de la commune

Après plus de 30 ans de bons et loyaux services, **Josette Laborie**, notre Directrice Générale des Services qui avait elle-même remplacé Marcelle Guitard, a pris sa retraite. Cela a été l'occasion d'une manifestation sympathique le 17 juin 2022. C'est **Delphine Tabarly** qui la remplace depuis juin 2021 et qui nous vient de Montaigny sur Save.

Bonne retraite également à **Martine Laidet** qui a travaillé pendant 7 ans à l'accueil de la mairie. Bienvenue à **Christel Toppan**, qui vient de Colomiers et qui la remplace depuis décembre 2022.

Maryse Vives, ATSEM à l'école maternelle pendant de nombreuses années, a également pris sa retraite fin 2021.

Didier Groussac des Services techniques a pour sa part choisi de rejoindre la mairie de Merville en octobre 2022 et a été remplacé par **Florent CHAINEUX** qui arrive du monde de l'artisanat. Bienvenue à lui également !

Enfin, notons que la **Médaille d'honneur communale** a été remise à plusieurs agents de la commune à l'occasion d'une cérémonie le 9 décembre 2022 :

- Christophe Carrara, Philippe Coune, Alexandre Fontes et Didier Groussac des services techniques,
- Josette Laborie et Martine Laidet des services administratifs,
- Isabelle Topakian, ATSEM à l'école maternelle.

Rappelons que cette médaille récompense les services honorables de longue durée accomplis au service communal.

Conseil municipal

A Daux, le conseil se réunit 1 fois par mois en moyenne. Les séances sont publiques, vous pouvez y assister ! Les dates et agendas sont annoncés sur les médias de communication de la commune.

Retrouvez les compte rendus des CM sur le site de la mairie, rubrique "Vie municipale".

Mais qu'est-ce que c'est ?

Le conseil municipal est composé du maire, des adjoints au maire et des conseillers municipaux. Ses attributions sont larges et ont pour objectif de régler "**par ses délibérations les affaires de la commune**". La première de ses prérogatives est d'**élire le maire** car l'élection municipale désigne uniquement le conseil municipal.

Les affaires de la commune relèvent de l'**intérêt public au niveau communal**. Parmi **ses attributions**, le conseil municipal émet des vœux sur tous les sujets d'intérêt local, vote le budget, approuve le compte administratif, est compétent pour créer des services publics municipaux, notamment des écoles élémentaires et maternelles,, élabore et actualise le plan local d'urbanisme (PLU), élit les membres du conseil d'administration du CCAS, dont le rôle est de venir en aide aux personnes les plus fragiles.

Nuisances aériennes



Le dispositif de mesure de bruit **BruitParif** implanté aux écoles ne laisse **aucun doute sur l'augmentation des nuisances sonores** de manière importante à Daux, comme nous le dénonçons depuis les débuts de l'expérimentation Fisto-Lacou en mai 2019.

La mairie continue son action en CCE (Commission Consultative de l'Environnement), auprès des instances (Préfecture, ACNUSA, Etat).

La CCE a donné un avis défavorable en octobre 2021 à la généralisation de l'expérimentation, à la différence de l'ACNUSA qui a donné un avis favorable avec des réserves. Dans la perspective annoncée de cette généralisation par la DGAC, la mairie a demandé un bilan, qui a été présenté formellement aux communes concernées, ainsi que l'état formel des nuisances sonores enregistrées. Un rendez-vous a par ailleurs été obtenu à la Préfecture. Daux regrette vivement la décision de généralisation prise par le SNAC (Syndicat National de l'Aviation Civile).

En 2022 et 2023, la mairie s'est impliquée dans l'élaboration du **Plan de prévention du bruit** de l'aéroport ainsi que dans l'atelier des territoires. Les travaux de ce dernier ont rassemblé les associations environnementales, l'Etat, les collectivités, les industriels, l'aéroport et la DGAC afin qu'une instance de concertation puisse être mise en place.

Cœur du village

LE COIN GOURMAND

Le coin gourmand installé au Padouenc fonctionne désormais à plein régime chaque vendredi de 16h à 19h place du Padouenc (à côté des terrains de tennis).

Merci aux commerçants et producteurs qui nous régaleront chaque semaine !

Le Fromager :

Pierre 06.82.94.40.26



Le Primeur : les Fruits et Légumes Occitans Vincent

06.47.31.39.84

Le pizzaiolo :

Da Rita

Lucas

07.88.71.21.26



Le traiteur asiatique :

Sadec Food

07.76.69.59.78



L'apiculteur : Philippe complète l'équipe chaque premier vendredi du mois
06.61.83.54



N'hésitez pas à les contacter pour passer vos commandes ou pour toute information !

Retrouvez toutes les informations pratiques (coordonnées, etc.) concernant les commerçants et les professionnels libéraux de Daux sur :

www.daux.fr / Rubrique "Vie économique"

Votre entreprise est domiciliée à Daux et vous n'apparaissez pas encore dans l'annuaire des entreprises ?

Faites la demande de référencement auprès de la mairie !

DAUX BOURG CENTRE

La commune de Daux est éligible au statut de bourg centre, ce qui permet une aide plus forte de la région sur nos dossiers.

Après une candidature déposée en 2021, l'analyse du territoire a été réalisée par le bureau d'études Isthme (en mutualisation avec la commune de Cadours qui est engagée dans la même démarche).

Le contrat signé le 15 décembre 2023 avec la région Occitanie permet respectivement à Daux et à Cadours de rejoindre les communes de la CCHT disposant d'un contrat bourg centre (aujourd'hui Grenade et Merville).

LES COMMERCES ET LES PROFESSIONS LIBÉRALES

Daux, comme toutes les communes rurales, a été confrontée lors des années passées à la disparition de ses commerces de centre bourg (fermeture de l'épicerie, fermeture du café restaurant) et à la désertification médicale (départ à la retraite de notre médecin, arrêt d'activité des infirmières libérales).

La municipalité a donc décidé depuis plusieurs années maintenant de se doter d'un patrimoine immobilier permettant l'installation et le retour d'activités libérales et commerçantes. Et cela porte ses fruits !

Le café restaurant de la place de l'église avait rouvert ses portes en 2019 dans un bâtiment acquis par la mairie (commerce, appartement de fonction et licence) sous la houlette de Sylvie. Après 3 ans d'activité, Sylvie a décidé de passer la main. Les nouveaux gérants, après travaux de réaménagement du local commercial, ont ouvert au printemps 2023 sous une nouvelle enseigne, **Le Bistrot des Canailles**. Une cuisine fraîche, savoureuse et de saison est au rendez-vous ! Bienvenue à eux !

Citons bien sûr, en sus de l'action municipale, le beau projet du **Domaine de Peyrolade**, hôtel restaurant 3 étoiles depuis 2021.

Nous n'oublions pas le **Caprougeat**, qui nous offre la possibilité de louer une très belle salle de réception et des gîtes.

Concernant les **professions médicales**, la mairie a acheté la maison du 4 place de mairie (maison Siméon) pour que puissent s'y installer à l'origine 2 médecins et 1 infirmière. Si cette installation a été compliquée tant les règles en vigueur sont complexes (bien que n'ayant aucune infirmière, Daux était réputé surdoté depuis 2012), elle a été couronnée de succès, puisqu'il y a aujourd'hui 3 médecins et 3 infirmières installés à la maison médicale !

Afin d'offrir la possibilité à d'autres praticiens de s'installer, la mairie a d'ailleurs acquis la maison du 5 place de la mairie qui permettra d'accueillir **4 nouveaux professionnels de la santé**.

Par ailleurs, l'**activité artisanale** est importante sur la commune. Un grand nombre de corps de métier y sont représentés.

Le projet de **zone artisanale de Bourdou**, ouverte au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Daux depuis 2020, s'inscrit dans le plan schéma directeur de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans, qui négocie en ce moment l'acquisition de l'emprise foncière.

L'**Epicerie d'à Côté**, notre nouveau commerce de proximité situé place de l'église a ouvert ses portes en mai 2023, après des travaux de rénovations importants menés par la municipalité. En plus des classiques produits frais et secs, d'hygiène et de droguerie, Philippe Loustalet, le nouveau gérant de l'épicerie, fait également dépôt de pain, dépôt de gaz, est dépositaire de la Dépêche, fait point de vente FDJ et offre un service de Relais Colis. Philippe a par ailleurs fait le choix de travailler avec des producteurs ou artisans locaux. Ainsi, vous y trouverez le pain et les viennoiseries du Délicio (Montaigut), de la viande bouchère de la maison Soubie (Saint-Gaudens), des volailles de la maison Combillou (Brassac), des œufs de la Fourcade (Grenade)... Les fruits et légumes qu'il vous propose sont également en partie locaux ! Le dimanche, la pâtisserie (poulet, rôti, cuisse de poulet, pommes de terres) rencontre un franc succès, et il vaut donc mieux penser à commander !

Boucher-charcutier de métier, Philippe vend aussi des produits faits maison, comme des saucisses, chipolatas ou merguez. Nous souhaitons à Philippe une pleine réussite dans son activité !

L'Epicerie d'à Côté : 09 87 18 42 77



Photo La Dépêche

Travaux et projets



LA FIBRE



Les années 2021, 2022 et 2023 ont vu le déploiement du réseau fibre optique piloté par le Syndicat Haute-Garonne Numérique et réalisé par l'opérateur Fibre31.

Le déploiement est quasiment terminé : près de 550 foyers ont déjà pris un abonnement FTTH ("Fiber To The Home") chez le Fournisseur d'Accès à Internet de leur choix.

Quelques difficultés demeurent pour le raccordement d'une dizaine de foyers et des solutions sont à l'étude. Les difficultés rencontrées à ce sujet peuvent bien sûr être signalées en mairie.

Les poteaux cassés, câbles détendus peuvent également être signalés en mairie qui dispose d'un accès direct auprès des opérateurs de réseau.

Les plateformes du type dommage réseau permettent néanmoins à chacun de signaler les désordres des réseaux de télécommunications qu'il constate. Ainsi, concernant la fibre, la plateforme Fibre31 donne toutes les informations utiles sur ces sujets : <https://www.fibre31.fr/>

Rappelons que les pannes d'internet doivent quant à elles être signalées par l'abonné auprès de son Fournisseur d'Accès à Internet.

Les 2 dernières années ont vu de nombreux travaux sur la commune. Parmi ceux-là, on notera plus particulièrement :

- **Aux écoles :**
Réalisation fin 2021 et à la rentrée scolaire 2022-2023 de l'extension de deux classes maternelles et aménagement d'une 8^{ème} classe en élémentaire à l'été 2022.
Des travaux d'économie d'énergie sont par ailleurs en cours.
- **Travaux routiers :**
Réhabilitation du carrefour des RD37 et RD64 au Plaçat et du ralentisseur de la route de Mondonville en 2021.
Reprofilage des fossés de la route d'Aussonne en 2022.
Réhabilitation du chemin de Rivière, sécurisation du chemin du Ribarot en 2021.
Réfection du chemin de Susterre et élargissement du chemin des Fourtous en 2022.
Réfection du chemin du Caussaté en 2023.
A noter que le renouvellement des voiries communales depuis 2008 atteint le chiffre de 87% (hors réseau enrobé) fin 2023. Malgré un pool routier d'un faible montant, la commune remet donc petit à petit son réseau en état.
- **Éclairage public :**
Poursuite et accélération du passage en LEDs de l'éclairage public (chemin des Châteaux, première tranche cœur du village en 2021), programmation de la généralisation complète de lanternes LEDs à DAUX lancé avec le SDEHG (Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne) pour réaliser plus vite le plan de remplacement des lanternes au sodium (programme LED++).
- **Au village :**
Extension du cimetière de la Mouline et réhabilitation des portails en 2021.
Réhabilitation du sol du City stade en 2021.
Implantation d'un panneau lumineux double face au Padouenc en 2021.
Remplacement du réseau d'eau de fonte grise route de Merville en 2022.
Reprise du passage arrière de l'espace Poulou sur la rue du Pesage en 2022.
Réhabilitation de l'épicerie communale en 2022.
Reprises et entretien de toiture à l'église en 2022 et début 2023.
Réhabilitation du sol et des clôtures du tennis en 2022 ; mise en accessibilité du club house en 2023.
Réhabilitation, agrandissement et éclairage du boulodrome à l'arrière du local pétanque (travaux sur 2022 et 2023).
Construction d'une araignée pour les enfants au Padouenc au premier semestre 2023.
Lancement du projet d'extension de la maison de santé place de la mairie par l'achat de la maison du 5 place de la mairie en 2022, l'actuel local médical étant complet. Les travaux débiteront prochainement.
Achat de la forge de la rue des fossés en 2022 pour la réalisation d'une nouvelle salle d'activité dans les prochaines années dans le cadre de la requalification de l'espace du 19 mars.
Des trottoirs ont été prolongés en 2023 pour permettre aux piétons d'accéder aux écoles en toute sécurité. Pour en sécuriser l'accès, **la vitesse est désormais réduite à 30km/h dans le centre du village.** Des marquages au sol matérialisent cette limitation.
A noter également que le programme de rénovation de la mairie a été défini en 2022 pour des travaux à réaliser dans les années à venir. Le projet est en cours de préparation avec le maître d'œuvre retenu.

Urbanisme



Les constructions sur Daux se poursuivent à un rythme régulier mais soutenu. De 2011 à 2022 inclus la construction de 319 logements a été autorisée sur la commune soit, sur 12 ans, **27 logements par an** conformément à nos prévisions et à nos engagements.

Bienvenue aux habitants du domaine des Oliviers route de Mondonville et des 2 résidences de la rue de la République !

La Résidence du Prus chemin de la Mouline vient également d'accueillir ses premiers habitants et les constructions de l'impasse du Barri, route de Merville s'achèveront en 2024.

La révision du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** est en cours et la prise en compte de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) est en étude. Rappelons qu'il s'agit de diviser le rythme d'artificialisation des sols par 2 d'ici à 2030, par rapport aux 10 années précédant la loi. L'objectif étant d'atteindre le zéro artificialisation nette d'ici à 2050.

Par ailleurs, une révision du **PLU** (Plan Local d'Urbanisme) de la commune est en cours de préparation.

Sécurité

ANIMAUX ERRANTS

Pour lutter contre la divagation des chiens, un arrêté municipal a été pris en 2022 imposant la **tenue en laisse des chiens** en ville mais aussi sous le contrôle de leur maître en campagne. Les dégâts occasionnés par ces divagations sont importants (nids détruits, animaux tués, morsures de promeneurs...)

Retrouvez l'**arrêté municipal** complet sur le site de la mairie.

Rappelons par ailleurs que la loi impose que les chiens de 1^{ère} catégorie soient déclarés en mairie.



DÉFIBRILLATEURS

Les Établissements Recevant du Public (ERP) communaux ont été dotés de défibrillateurs en 2021.

Nous avons constaté depuis des **dégradations** sur ces matériels à plusieurs reprises. Elles sont systématiquement signalées à la gendarmerie, il est en effet inacceptable que des personnes abîment volontairement ces équipements qui peuvent sauver des vies.

Si vous êtes témoins ou si vous constatez des dégradations sur l'un des défibrillateurs du village, merci d'en avvertir la mairie.



DÉLINQUANCE

La brigade de gendarmerie de Cadours-Grenade nous a communiqué des chiffres encourageants quant à l'évolution de la délinquance pour 2022, sauf en ce qui concerne les **cambriolages**, en hausse sur tous les secteurs de la brigade.

Plus que jamais les **bons réflexes** doivent être rappelés : fermer à clé son habitation et ses annexes, se signaler à la gendarmerie en cas d'absence prolongée (programme tranquillité vacances), prévenir ses voisins et **s'organiser en réseau** (participation citoyenne ou voisins vigilants) pour remonter rapidement les informations aux référents eux même en contact avec la gendarmerie.

Les nouveaux quartiers volontaires pour intégrer ce dispositif de participation citoyenne doivent communiquer à la mairie les référents proposés pour leur secteur.



PRÉVENTION DES INCENDIES

La commune de Daux est désormais dans le périmètre du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) d'Aussonne.

Compte tenu des **risques d'incendie**, la mairie a pris en 2023, comme chaque année, un arrêté demandant aux propriétaires de broyer les terrains en friche avant le 1er juillet. Elle a aussi obtenu que les accotements des voiries communales soient broyés en totalité à l'intérieur des agglomérations ainsi que la suppression d'une ligne électrique BT 4 fils nus à Bourdou où un incendie important avait eu lieu en 2020.

Merci aux dauxéens qui font de grands efforts pour **entretenir leurs parcelles** et restons prudents pour ne pas par notre comportement (mégots, barbecue) provoquer des catastrophes.

Malgré ces précautions, un incendie s'est déclaré à la Tuilerie au cours de travaux agricoles et le feu, attisé par un vent d'autan violent, a brûlé une dizaine d'hectares de chaumes. L'intervention d'un dauxéen avec son tractopelle a évité la progression du feu en attendant les pompiers.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La vitesse excessive est un véritable fléau sur la commune !

Malgré les dispositifs ralentisseurs et les radars pédagogiques, les limitations ne sont pas respectées par tous. Le trafic de by-pass du matin et du soir accentue le problème sur certaines voiries communales aux heures de pointe. Des contrôles ont été demandés à la gendarmerie.

Mobilité

Focus sur... les déplacements doux

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Daux a défini une orientation d'aménagement des déplacements doux et la commune poursuit son action au fil de l'eau : la route de Mondonville dispose désormais d'un **cheminement piéton** de l'entrée de Daux au village ; une urbanisation est prévue route de Merville ainsi que la réalisation d'un **piétonnier** jusqu'au stade. Dans le village, l'amélioration de l'accès à l'école est à l'étude avec la CCHT.

Un premier équipement en **gare-vélos** a par ailleurs été réalisé en 2021 à Daux aux écoles, au Padouenc et rue de Pesage. Une deuxième étape est en cours de définition.



Concernant les **pistes cyclables**, le réseau se développe. La métropole utilisera les pistes cyclables longeant l'itinéraire Grand Gabarit dans son réseau express vélo métropolitain et prévoit une branche qui rejoindra le rond-point de Mondonville.

La CCHT réalisera en 2024 le **tronçon de piste cyclable entre Daux et Mondonville**, dans le cadre de l'axe intercommunal structurant canal du midi forêt de Bouconne. **Une réunion publique de présentation du projet est prévue le 10 janvier 2024 à 18h à la salle des fêtes.**

Le département a lancé début 2023 les études de son **réseau express vélo Nord**. Pour notre secteur, il est envisagé l'utilisation de l'itinéraire Grand Gabarit mais aussi une piste cyclable permettant de rejoindre Montaigne-sur-Save et Saint-Paul-sur-Save.



La mobilité devient un **handicap majeur** pour notre territoire. Si cette problématique concerne tout l'espace toulousain, elle est particulièrement aiguë chez nous. Nous nous en sommes inquiétés dès 2013 face aux bouchons qui s'allongeaient un peu plus chaque jour.

La compétence mobilité, telle que la loi LOM l'a définie, est dévolue sur le Nord toulousain à la région, que nous avons rencontrée en 2021 et en 2022. Cette dernière a repris tous les transports en commun du territoire et soutient les actions de covoiturage et de transports à la demande.

La commune et la Communauté de Communes des Hauts Tolosans défendent la position suivante :

- **Définition urgente d'une architecture partagée** entre tous les acteurs qui orientera les flux de mobilité vers des pôles intermodaux,
- **Identification d'un pôle intermodal** au niveau du MEET et prolongation de la ligne de tramway aéroport express jusqu'à ce dernier,
- **Réalisation de voies de bus** en site propre le long de la RN224 et de la RD2, au moins jusqu'à Mondonville et au futur pont sur la Garonne,
- **Augmentation du cadencement des bus** de transport en commun Lio et création de nouvelles lignes hop,
- Réalisation au plus tôt d'un **maillage de pistes cyclables** structurant (CD31 et métropole) et secondaire (CCHT et communes),
- Connexité des **cheminements piétonniers**,
- Développement du **covoiturage** et ciblage du **TAD** (Transport à la Demande),
- Développement d'un **RER toulousain Nord-Sud et Est-Ouest** qui permettra de traverser facilement le cœur de l'agglomération toulousaine (la commune de Daux a adhéré en ce sens à l'association *Rallumons l'étoile*),
- Réalisation du **nouveau pont sur la Garonne** entre Merville et Saint-Jory.

Tout cela ne se fera pas en quelques jours mais le cap a été défini par la CCHT avec la région Occitanie dans le cadre d'une mission spécifique !

TRANSPORTS EN COMMUN A DAUX

Pour ce qui concerne les transports en commun LiO, **2 lignes de car** desservent Daux aujourd'hui, permettant de se rendre à la gare routière de Matabiau ou bien à Blagnac. Il y a, suivant les jours, 4 à 6 bus par jour et par sens.

Rappelons que la **carte Pastel** d'abonnement donne accès au réseau Tisseo en sus du réseau régional.

Le **TAD** fonctionne à destination de Grenade 2 jours par semaine (mercredi et samedi) sur appel téléphonique. Chaque voyage coûte 2 euros.

Retrouvez toutes les informations concernant les **moyens de transport à votre disposition** à Daux sur le site internet de la mairie :



ET LE COVOITURAGE DANS TOUT CA ?

La CCHT a contractualisé avec la plate-forme de covoiturage Mobicoop (**Rézo Pouce**) et étudie la possibilité d'étendre les solutions offertes à d'autres plates-formes. La possibilité d'implanter de nouvelles aires de covoiturage est par ailleurs à l'étude avec le CD31.

Environnement, Ecologie et Développement durable

Notre commune est déjà résolument engagée depuis 10 ans dans sa **transition énergétique** et nous avons déjà lancé plusieurs programmes de rénovation des éclairages publics et des bâtiments publics (remplacement par éclairage LED, travaux de réhabilitation des bâtiments publics en suivant les préconisations des diagnostics énergétiques réalisés avec le SDHEG). Des outils de suivi ont été mis en place avec les fournisseurs et le PETR pays Tolosan.



Plus d'infos sur l'énergie et les services de la CCHT qui peuvent vous aider dans vos démarches sur le site de la mairie, rubrique "Environnement / Energie".



L'eau reste une richesse et doit être ménagée par chacun qu'il s'agisse de l'eau potable ou des eaux d'irrigation et des nappes phréatiques.

Les étés 2022 et 2023 ont été particulièrement difficile à ce titre et malheureusement les étés à venir s'annoncent de plus en plus difficiles...

ENERGIE

La **crise énergétique actuelle** et l'augmentation exorbitante à venir des tarifs de gaz et d'électricité nous obligent à accélérer en urgence un plan d'économie ambitieux, d'autant plus qu'aucun mécanisme de protection ou de bouclier tarifaire n'est à ce jour prévu par l'Etat pour protéger les services publics des communes.

L'objectif est de **rationaliser au maximum notre consommation d'énergie** en réduisant toutes les dépenses non prioritaires afin de préserver au premier chef l'école, le service public mais aussi les activités associatives.

Ce plan d'économie a été approuvé à l'unanimité par le conseil municipal du 20 septembre 2022.

La mise en place s'est faite après l'information / concertation par étape, la première étant celle concernant l'éclairage public dont le début de mise en place est souhaité d'ici le début du mois de novembre.

Ce plan d'économie a été mis en place à partir de fin septembre 2022 autour de 3 axes :

Éclairage public :

Comme l'ont fait plusieurs communes voisines, l'éclairage public est interrompu en **nuit profonde de 23h30 à 6h du matin** dans l'ensemble des quartiers déjà équipés d'horloge astronomiques. Seules les zones non équipées ainsi que la RN224 et la RD17 (voies grande circulation) resteront pour l'instant allumées toute la nuit. L'éclairage ornemental de l'église est également désormais éteint hors période de fêtes. La généralisation de technologie LED à variation de puissance programmée permettra de progressivement réouvrir l'éclairage public.

Cette mesure est effective depuis la nuit du 2 au 3 novembre 2022.

Chauffage des locaux :

Le chauffage (gaz et électricité) est réduit à 19°C la journée (17°C la nuit) dans les bâtiments communaux tels que la mairie, la médiathèque, etc. et à 21°C la journée à l'école et à l'ALAE, conformément aux recommandations gouvernementales. Les personnels et les élèves sont partie prenante et acteurs dans les économies d'énergie.

Associations de Daux :

Les consommations des différentes associations sportives et culturelles de Daux ont été analysées ; des consignes d'exploitation (consommation de chauffage, éclairage et usage des différents appareils électriques) ont été mises en place ou vont l'être prochainement avec chaque association ainsi qu'avec la paroisse. Les consommations sont suivies en temps réel et partagées avec l'objectif de **réduire au global les consommations de 30 %** dans un premier palier. Les premiers résultats montrent que les partenaires s'investissent de manière volontaire dans ces démarches et nous les remercions pour leurs efforts !

En complément, le conseil municipal avait décidé de suspendre la **location de la salle des fêtes** durant la période hivernale 2022-2023. Les locations sont de nouveau possible depuis le 1^{er} avril 2023.

QUALITÉ ET GESTION DE L'EAU

Le dispositif de mesure de la **qualité de l'eau du Ribarot** a été réactivé en 2021 par le laboratoire départemental. Les résultats montrent depuis une nette amélioration de la qualité de l'eau de notre ruisseau par rapport aux mesures de 2005, ce que l'on doit attribuer à la nouvelle station d'épuration et aux efforts de tous (assainissements individuels réhabilités, limitation par le monde agricole des nitrates, respect des règles de rejet dans le réseau pluvial).

Environnement, Ecologie et Développement durable



MON BEAU SAPIN...

En janvier, 2024 une zone de dépôt sera mise en place à Daux pour que vous puissiez y déposer votre sapin de Noël ! Il aura ainsi droit à une seconde vie après avoir été broyé !
Infos pratiques sur le site de la maire.

COMPOSTAGE

La CCHT met en vente pour ses habitants un composteur de 300 litres au tarif préférentiel de 15 euros ! Vous pouvez réserver le votre sur le site de la CCHT et le récupérer les vendredis de 14h à 17h au centre technique de la CCHT à Grenade.
<https://www.hautstolosans.fr/>

Une matinée de livraison des composteurs a par ailleurs été organisée en septembre 2022 à la salle de fêtes de Daux.



Toutes les infos concernant le jardinage et compostage sur le site de la mairie, rubrique "Environnement".

INFOS DÉCHÈTERIES

À partir du 1er juillet 2023,

DECOSET MET EN PLACE LE PASS DÉCHÈTERIE

N'ATTENDEZ PAS ET CRÉEZ VOTRE COMPTE !*

*Un PASS temporaire vous sera délivré en attendant la validation de votre compte. À compter du 1er mars 2024, le PASS vous sera obligatoirement demandé pour accéder aux déchèteries.

www.decoset.fr

GESTION DES DÉCHETS

La CCHT est engagée dans un plan de **réduction des ordures ménagères** depuis plusieurs années. Le poids des OM par habitant diminue doucement mais reste néanmoins loin des objectifs...

Un **plan de réaménagement et de mise en cohérence** entre les territoires de l'ex Communauté de communes "Save et Garonne" et de la communauté des communes des coteaux de Cadours a été approuvé en 2022. Il a permis le déploiement de nouveaux containers enterrés dans le village et de containers de capacité supérieure en différents points de collecte.

Tout connaître sur la gestion des déchets à Daux, c'est ici !!!

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le tri des déchets est simplifié !

EMBALLAGES ET PAPIERS



TOUS LES PAPIERS

TOUS AU TRI !

TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUE - CARTON - METAL +

MERCI !

- Vidés
- Avec bouchons
- Non imbriqués
- En vrac

DÉCHÈTERIE

Accès gratuit

Horaires, accès, règlement :



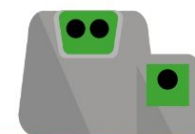
www.decoset.fr

DÉCHETS DE CUISINE ET DE JARDIN



EMBALLAGES EN VERRE

Pots, bocaux, bouteilles et flacons



- Vidés, inutile de les laver
- Sans bouchon
- A déposer entre 8h et 21h

Télécharger le guide du tri



Un doute, une question :
05 61 82 63 74

WWW.HAUTSTOLOSANS.FR



DÉPÔTS SAUVAGES

Comme ses voisines, la commune est confrontée aux dépôts sauvages dans la nature ou aux dépôts de gravats et autres objets interdits dans les containers. Rappelons que les contrevenants sont passibles d'une amende de 450 euros sur verbalisation de la CCHT.

Nous vous rappelons que les **déchèteries DECOSET** de la CCHT (Cornebarrieu, Grenade et Cadours) sont toutes accessibles aux dauxéens.



Environnement, Ecologie et Développement durable

QUE D'EAU ! QUE D'EAU !

Maréchal Patrice de Mac Mahon

Président de la République Française

Le 26 juin 1875 en constatant
les crues dévastatrices de la Garonne.



'H

**"Que d'eau,
que d'eau !"**

Mac Mahon, 26 juin 1875

Nous n'en sommes pas là. Mais, quand même : 45 litres pour un individu de 70 kg, ça fait déjà pas mal. Et être constitué à 90% d'eau pour un seul organe, notre cerveau, ça invite à...réfléchir. Il est vrai que ce cher petit a besoin, vu son activité, (en principe) de pouvoir être rafraîchi.

La conséquence première est que, si les humains peuvent, dans le pire des cas, s'infliger un jeûne alimentaire dont la durée ne peut, sans danger grave, excéder 15 à 20 jours, cette durée se réduit drastiquement à 2, voire au plus 3 jours en ce qui concerne l'hydratation. Si ce terme n'est pas respecté, l'issue finale n'est pas négociable : c'est RIP.

La conclusion devient alors évidente : les liquides, majoritairement l'eau, représentent quelque chose de vital, au sens premier du terme, pour tout ce qui peuple la terre.

D'avoir enfoncé ces portes ouvertes ne me paraît cependant pas inutile, car le constat quotidien, que nous avons commencé à effectuer depuis déjà de nombreuses années, ne varie guère : qu'il s'agisse, notamment, des « pertes en ligne » (20% de l'eau produite n'est pas distribuée ; certes il y a l'eau de nettoyage des réservoirs, la défense incendie mais la recherche de fuite au niveau des branchements est une tâche de fourmi que doivent mener régulièrement les Syndicats des eaux). On peut rajouter le laxisme dans l'éducation au respect de cette ressource vitale, attitude qui génère, bon an, mal an, la perte de plusieurs centaines de milliers de litres d'eau potable. D'ailleurs, plutôt que le mot « perte » j'utiliserais volontiers celui de gaspillage. À ce titre, saviez-vous que laisser couler l'eau pendant le brossage des dents, gaspille entre 1 et 2 litres d'eau ? Soit entre 700 et 800 litres par an pour une personne. Imaginez le résultat pour une famille de 4 personnes, dont aucun de ses membres ne sait, ou n'a compris, qu'il fallait fermer le robinet pendant qu'il re-donnait de la fraîcheur à son haleine, dans une ville comptant 200.000 habitants dotés d'une

hygiène buccale parfaite, et qui « oublie » de fermer ce fichu robinet...

Mais voilà : ce qui nous paraissait relever totalement, malgré tout, du domaine du cauchemar le plus abstrait, commence à montrer le bout de sa vilaine trogne : les cavernes qui abritent les nappes phréatiques sonnent de plus en plus creux, des lacs, voire même des mers, disparaissent, les étiages sont de plus en plus précoces et leur niveau devient alarmant...Pour parler simplement : cette ressource vitale s'amenuise.

Et nous en sommes, dans une large part, responsables. Mais aussi, et peut-être surtout, comptables de ce qui aura été fait pour y pallier.

Ceux dont nous dépendons pour que cette eau continue à couler des fontaines mais, surtout, de nos robinets, ne sont pas restés les bras ballants en attendant que ce phénomène disparaisse de lui-même. Du moins ceux et celles qui ont compris qu'il ne s'agissait pas de jouer gratuitement les Cassandra, et qui ne croient pas que la Terre est plate, mais essaient de mettre en place, malgré les lourdes difficultés prévisibles, les indispensables mesures de sauvegarde et de préservation. Ceci peut amener à étudier, et réaliser des actions encore improbables il y a peu, à l'instar du recyclage, après traitements adéquats, des eaux grises et noires.

Au niveau des Départements, ces mesures sont initiées par les Préfectures et se déclinent à l'échelon plus local des Communes, à charge pour les élus et le personnel municipal de veiller à ce qu'elles soient strictement respectées.

Pour ce qui nous concerne au quotidien, il nous appartient de signaler les fuites que nous détectons mais aussi de remédier aux fuites domestiques (la chasse d'eau qui fuit mais dont on diffère la réparation faute de temps...). Aussi, on peut installer des récupérateurs d'eau sous les toitures, utiliser (avec modération) le réseau d'eau brute d'irrigation qui alimente notre commune, utiliser l'eau de lavage des légumes pour arroser nos fleurs, autant de démarches à la portée de tous.

Mais cela tiendra aussi, et d'abord, à tous les autres efforts tant individuels que collectifs qui seront menés, sous réserve qu'il soit pris conscience de l'impérieuse nécessité à laquelle nous devons faire face.

Dans ce cas-là, nous pourrions considérer objectivement que :

« Là où croît le péril croît aussi ce qui sauve »

(Friedrich Hölderlin)

Yves Léauté, conseiller municipal délégué aux finances

Environnement, Ecologie et Développement durable

VIGNETTES CRIT'AIR



Afin de diminuer la **pollution de l'air**, Toulouse Métropole a mis en place depuis le 1er mars 2022 une **Zone à Faibles Émissions (ZFE)**. Il s'agit d'une zone géographique dans laquelle les véhicules motorisés les plus polluants ne pourront progressivement plus circuler.

La ZFE englobe tout Toulouse à l'intérieur de la rocade, ainsi qu'une petite partie de Colomiers et Tournefeuille, soit un périmètre de 72 km².

Depuis début 2023, tous les véhicules motorisés certifiés Crit'air 4, 5 et non-classés ne sont plus autorisés à circuler dans la ZFE.

La vignette Crit'air est obligatoire pour circuler et stationner dans la ZFE et les contrevenants s'exposent à des amendes.

Pour faire votre demande de vignette Crit'air, rendez-vous uniquement sur www.certificat-air.gouv.fr en vous munissant de votre carte grise. Le coût de la vignette est de 3,72 euros frais d'envoi inclus.

Il est également possible d'obtenir un **Pass ZFE** pour les particuliers et les professionnels qui se déplacent occasionnellement à Toulouse. Il permet de circuler et stationner au sein de la ZFE, 52 jours maximum par an, indépendamment de la vignette Crit'air. Rendez-vous sur le site de la mairie de Toulouse pour plus d'infos.

BRUIT ET RESPECT D'AUTRUI

Pour vos tontes, travaux bruyants...

Merci de respecter les horaires autorisés :

- De 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 les jours ouvrables
- De 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis
- De 10h à 12h et de 16h à 18h les dimanches et jours fériés



DISTRIBUTIONS EN MAIRIE

Vous pouvez toujours obtenir des **sacs poubelles** de 50 litres en mairie (2 rouleaux par an et par foyer).

Des autocollants **STOP-PUB** sont également disponibles gratuitement en mairie, à coller sur vos boîtes aux lettres.



ENCOMBRANTS

Pour les gros encombrants (canapé, armoire, matelas...) ne pouvant être donné, réparé, repris ou emmené à la déchèterie directement, la CCHT propose gratuitement un service de collecte à domicile sur inscription (dans la limite de 1 m³).



Les prochaines dates de collecte 2023 sont les suivantes : 28 septembre, 9 novembre et 21 décembre.

Inscription obligatoire au 05 61 82 63 74.

DÉJECTIONS CANINES

Trop de déjections canines sont constatées sur la commune, notamment aux abords des écoles.

Les enfants marchent dedans en allant à l'école ou lors des séances de sport, les cartables à roulettes ne sont pas épargnés, les parents roulent dedans également avec leurs véhicules.



Nous demandons donc aux propriétaires de chiens un comportement respectueux de leurs concitoyens et l'application des responsabilités qu'implique la possession d'un chien, en :

- **tenant leur chien en laisse dans l'espace public,**
- **ramassant les crottes de leur chien.**

Nous vous rappelons que le manquement à ces obligations peut entraîner une verbalisation du propriétaire.

ENSEMBLE POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'AIR !

La **combustion des déchets verts**, et plus généralement des **déchets ménagers**, à l'air libre provoque de nombreuses nuisances pour le voisinage (odeurs, fumées...) et augmente considérablement les risques d'incendie. Au-delà de la gêne et des risques, le brûlage émet aussi de nombreux polluants pour l'homme et l'environnement et d'autant plus si les déchets verts sont humides.



Peu importe la période ou le lieu, le brûlage de déchets est donc interdit par le règlement sanitaire départemental (art. 84) et est punissable d'une amende de 450 €.

Des solutions existent pour la collecte et la gestion de vos déchets verts : compostage, broyage, collecte en déchetteries...

Plus d'infos sur le site de la DREAL :

<http://occitanie.developpement-durable.gouv.fr/>

Retrouvez également toutes les infos sur la qualité de l'air sur la commune sur le site de ATMO-Occitanie !

La Médiathèque



Adresse et contact

8, rue du Pesage
Tél : 05 34 52 20 37
mediathèque@daux.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi, jeudi et vendredi : de 16h00 à 19h30
Mercredi : de 14h30 à 19h30
D'autres créneaux sont réservés aux accueils de classe et aux animations organisées par la médiathèque.

Modalités de prêt

Consultation libre sur place.
Prêt gratuit sur inscription préalable.
Durée du prêt : 4 semaines renouvelables sur demande.

Ouvrages disponibles au prêt :

Romans, Essais, Bandes Dessinées, Albums, Musique et Cinéma, Documentaires, Livres lus.

Pour plus d'informations

A la rubrique "Vie sociale / Médiathèque" du site internet de la mairie, vous trouverez le règlement intérieur, les modalités de prêt, les ouvrages disponibles.

Vous pouvez également consulter le catalogue en ligne de la médiathèque : <https://daux-pom.c3rb.org>



La médiathèque a intégré ses nouveaux locaux plus vastes à l'automne 2020.

Elle a augmenté ses collections grâce aux 2 euros par habitants versés annuellement par la commune mais aussi grâce aux prêts

de la médiathèque départementale (livres, CD, DVD).

Elle a bénéficié de l'achat et de la pose de mobilier supplémentaire en 2022.

La médiathèque a par ailleurs organisé ou accueilli plusieurs **manifestations** durant les derniers mois, dont l'exposition dédiée au centenaire du Monument aux morts de Daux en novembre 2022, la nuit de la lecture en janvier 2023 et une exposition sur le **cycle de l'eau** entre janvier et mars 2023.

La médiathèque de Daux a également accueilli en décembre 2022 la réunion du réseau des bibliothèques du territoire, ce qui a été l'occasion d'échanges et de partages.

Nombre d'adhérents en 2022 : 432 (en hausse)

Collection : 9225 ouvrages

Les activités et animations à venir en 2024

Tout au long de l'année, nous fêterons **les 25 ans de la médiathèque de Daux**, qui a ouvert ses portes pour la première fois le samedi 6 février 1999.

Et pour commencer cette année particulière, la médiathèque vous proposera une exposition photo proposée du 08 janvier au 05 février par Mr Jean Garcia, sur un lieu chargé d'histoire : la poterie Not située sur les bords du Canal du Midi.

Pour l'occasion, la médiathèque transformera, pour quelques jours, une de ses salles en atelier du potier, les 24, 25 et 26 janvier.

Les animations (et les expositions) à la médiathèque se poursuivront par ailleurs en 2024 :

Le club lecture : une fois par mois pour les adultes, une fois par trimestre pour les plus jeunes à partir de 9 ans, accompagnés.

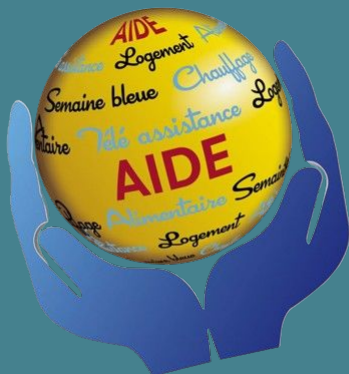
Les P'tits Loups : le second vendredi de chaque mois, pour les 0-3 ans.

Le troc plantes : les 1ers dimanches de Mai et de Novembre.

La soirée Histoire de Daux et la visite commentée du village.

Et d'autres encore, bien sûr...

CCAS



Le CCAS poursuit sa **mission sociale** importante auprès des dauxéennes et des dauxéens.

En 2023 comme en 2022, le repas des aînés ne s'est pas tenu du fait des conditions sanitaires. Un **colis gourmand** a été offert à la place à chaque habitant de plus de 65 ans.

Bonne nouvelle ! A ce jour, le CCAS a programmé le **repas des aînés** le 20 janvier 2024, sous réserve que les conditions sanitaires le permettent.

Le **portage des repas à domicile** reste stable, avec une dizaine de repas par jour.

Le CCAS a procédé à l'attribution d'**aides d'urgence** en 2022 et en 2023 à un niveau comparable à celui de 2021.

Le CCAS participe également aux attributions de **logements sociaux**.

Rappelons qu'une quarantaine de logements sociaux existent sur la commune de Daux. Plusieurs situations difficiles ont pu être réglées en partenariat avec les bailleurs sociaux.

Enfance et Jeunesse

PETITE ENFANCE

Crèches (Merville et Bretx), Assistantes Maternelles (AM) agréées, Maison des AM, Relais des AM, Lieu d'Accueil Parents-Enfants (Grenade) et Halte Garderie (Grenade) sont les modes de garde collectifs et individuels mis à disposition pour les enfants de Daux avant leur entrée à l'école maternelle.

Notre commune compte 15 assistantes maternelles qui proposent environ 45 places d'accueil en garde individuelle.

Toutes les informations concernant les modes de garde sont disponibles sur le site internet de la mairie, rubrique "Enfance et jeunesse / petite enfance".

MISE À JOUR DU PEDT

Le Plan Éducatif De Territoire (PEDT) a été actualisé au printemps 2022 sous la coordination de Julie Jamot, directrice adjointe de l'ALAE.

Ce plan intègre tous les âges (petite enfance, enfance et jeunesse) et associe toutes les entités concernées (commune, CCHT, Syndicat de Bouconne).

La commune déplore le manque de crèche, les difficultés de circulation ne permettant pas aux dauxéens d'accéder facilement aux crèches intercommunales. Les objectifs ont été ré-affirmés. Il s'agit bien de donner une priorité aux écoles afin d'offrir à tous les enfants de Daux les meilleures chances de réussir dans leur vie personnelle et professionnelle grâce à un milieu bienveillant et vigilant, associant tous les acteurs.

Un accent particulier a été donné sur l'accueil des enfants en situation de handicap.

ANTI-GASPILLAGE

Une expérimentation anti-gaspillage a eu lieu en juin 2022 à la cantine des écoles.

Des actions dans ce cadre sont mises en place progressivement depuis.

L'ÉCOLE ET L'ALAE

L'année 2021-2022 avait été particulièrement délicate avec le renforcement des protocoles sanitaires.

Un grand merci à tous les services municipaux (notamment animation, restauration) qui ont permis à l'école de fonctionner sans interruption ainsi qu'à tous les autres acteurs, enseignants et parents notamment.

La situation est rentrée dans l'ordre pour les rentrées scolaires 2022-2023 et 2023-2024, aussi bien en classe qu'à l'ALAE.

Comme nous l'avions prévu, **une 8^{ème} classe a été ouverte en élémentaire** en septembre 2022. L'ALAE a regroupé ses activités autour de son local principal et a libéré la salle qu'il occupait dans l'extension élémentaire, permettant ainsi l'ouverture de cette 8^{ème} classe. En parallèle, la municipalité avait fait le nécessaire pour que le mobilier et les équipements nécessaires à l'ouverture de la classe, dont le tableau numérique, soient mis en place dès la rentrée.

Lors du premier Conseil d'école de l'année scolaire 2022-2023 il a été proposé **la fusion des directions des écoles maternelle et élémentaire**, ce qui a été validé en Conseil d'école extraordinaire le 16 janvier 2023 puis en conseil municipal le 24 janvier. C'est naturellement que Virginie Bordot assure depuis le rôle de directrice des écoles de Daux. A ce titre, nous remercions d'ailleurs chaleureusement Sandrine Astruc de l'avoir remplacée pendant quelques mois en 2023... et nous sommes heureux que Virginie ait pu retrouver rapidement le chemin de l'école !

Des travaux d'envergure ont été entrepris à l'école maternelle avec la création de **2 nouvelles classes** sous l'ancien préau. Ces nouveaux locaux en maternelle ont été occupés dès la rentrée 2023. Dans le même temps, un **nouveau préau** a été construit dans la cour maternelle.

D'autres travaux ont été réalisés aux écoles en 2022 : bancs de la cour de récréation, remplacement d'une chaudière, traçage d'un circuit routier dans la cour de la maternelle, rénovation des jeux de la maternelle. Par ailleurs, les écoles maternelles ont été dotées de **tablettes** permettant l'accès à des programmes éducatifs.

La rentrée scolaire 2022-2023 a vu **plusieurs changements dans le personnel enseignant et municipal** aux écoles. On notera notamment le départ en retraite en juin 2022 de Nadine Guégano, directrice de l'école maternelle pendant de nombreuses années, à qui nous souhaitons une excellente retraite !

Pour cette année scolaire 2023-2024, les institutrices sont mesdames Lauroua, Lavergne, Roma et Vignette (PS-MS-GS), Belotti (CP), Chotard (CP-CE1 et CE2), Mendez (CP-CE1), Dupuy (CE1), Bourgeois (CE2), Astruc et Heinz (CE2-CM1), Maurette, Pontello et Guiraud (CM1-CM2). Elles sont accompagnées par l'équipe municipale composée de plusieurs ATSEM, du personnel d'entretien des locaux et de la cantine, ainsi que de l'équipe d'animation de l'ALAE.

Daux compte donc désormais 12 classes pour 303 élèves (112 en maternelle et 191 en élémentaire).

CLSH BOUCONNE



Nous rappelons que le Centre de loisirs de Bouconne accueille les enfants de Daux les **mercredis après-midis** et pendant les **vacances scolaires** sur inscription.



Vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie ou auprès du centre directement :

Enfance et Jeunesse

Parce que la sécurité, en particulier celle de nos jeunes, est l'affaire de tous, retrouvez sur le site de la mairie l'intégralité du courrier détaillant les principes de circulation aux écoles :



Toutes les infos sur le recensement citoyen sur le site du Gouvernement :



CIVISME AUX ÉCOLES

Le dernier Conseil d'école s'est inquiété des **comportements parfois dangereux** de certains de nos concitoyens aux abords des écoles.

Aussi, les parents ont reçu un courrier en début d'année scolaire rappelant les **principes de circulation** à adopter pour que piétons, cyclistes et automobilistes puissent se rendre chaque jour sereinement aux écoles.

Sont détaillés dans ce courrier les zones de stationnement, les règles de circulation (sens de giration pour les voitures, circulation piétonne et arrêts minutes), ainsi que la vitesse à respecter (15 km/h max).



LA JEUNESSE

Depuis 2022 l'**espace jeunes** a pu reprendre ses activités. Dans le cadre d'un programme équilibré (nature, culture et loisirs), ce sont en moyenne une trentaine de jeunes qui se retrouvent à l'espace jeunes lors des vacances scolaires.

Un **chantier jeunes** a également été organisé pour les jeunes de 16 à 18 ans en juillet 2022 et 2023 pendant une semaine, ce qui leur a permis d'être particulièrement utiles pour leur commune d'une part et d'autre part de gagner un petit pécule leur permettant de réaliser un projet personnel.

Inscriptions / Informations / Questions :

Par message sur Facebook "Daux local jeunes".

Par SMS au 06 22 95 30 45 de 8h à 20h du lundi au vendredi.

Merci à Cédric et son équipe d'animatrices et d'animateurs pour leur investissement !

A 16 ANS, JE ME RECENSE !

Tous les jeunes, filles et garçons, qui auront 16 ans en 2024 doivent se faire recenser à la mairie de Daux ou sur internet dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire.

C'est obligatoire pour :

- Participer à la Journée Défense et Citoyenneté que chaque jeune doit effectuer avant ses 25 ans,
- Passer les concours ou examens (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, etc.)
- Être inscrit sur les listes électorales.

Documents à présenter :

pièce d'identité, livret de famille et justificatif de domicile.



La vie des Associations

Retrouvez toutes les associations de la commune avec leurs coordonnées sur le site de la mairie.



Bourse aux vinyles 2023 - Photo La Dépêche

Après une période difficile pour cause de crise du Covid, les associations de Daux à qui la municipalité avait maintenu leurs subventions en 2021 et 2022, fonctionnent à plein régime.

Nous déplorons toutefois actuellement la mise en sommeil de l'association des **Tamalous**, dont nous remercions chaleureusement la présidente pour ses années d'investissement...

La Pétanque



Le club se porte toujours très bien puisqu'il compte plus de 100 licenciés.

L'année 2022 restera gravée dans les annales du club, avec d'excellentes performances, tant pour les équipes féminines que masculines ! Le club s'affirme comme l'un des meilleurs du territoire dans son domaine !

Tous ont fait preuve de combativité et d'esprit d'équipe pour atteindre des résultats remarquables. On notera plus particulièrement l'accession pour 2023 à la 2^{ème} division départementale de l'équipe réserve féminine, ainsi que l'accession en 3^{ème} division départementale de l'équipe réserve masculine. Concernant les équipes fanion pour la saison 2023, les hommes ont évolué en 1^{ère} division régionale, et les femmes en 1^{ère} division départementale.

Les Taoupats

Le club de football des Taoupats compte 90 licenciés.

Il se compose d'une équipe de séniors qui évolue en Départemental 4, d'une équipe de vétérans et d'une école de football, en entente avec le Football Club de Merville.



Suite à l'agrandissement de la salle avant la période Covid, des travaux ont été effectués en 2022 au club house avec l'aménagement d'une cuisine, et la réfection des peintures des portes et des fenêtres.

Merci à la mairie pour la fourniture des matériaux et aux joueurs et dirigeants pour avoir participé et réalisé les travaux.

Nous remercions aussi l'équipe technique pour l'entretien et le traçage du terrain.

A ta Sauce



L'association créée en 2014 est une des associations culturelles de Daux.

L'association a notamment organisé des **concerts, des cafés éphémères avec diverses animations et ateliers**.

Elle est également partenaire de Radio de la Save où elle anime une émission mensuelle. L'événement phare de l'association est La Bourse aux vinyles et le vide bibliothèque qui attire de nombreux visiteurs depuis 2016. La dernière édition a eu lieu avec un franc succès le dimanche 12 février 2023 à la salle des fêtes de Daux.

Daux Environnement

L'association continue ses actions en faveur de la **réduction du bruit des avions** au-dessus de la commune.



Le bureau de l'association a pu se renouveler en 2023, ce qui permet de continuer l'activité de l'association et faire perdurer le travail déjà engagé avec l'aide des anciens membres.

Contactez-les : dauxenvironnement@gmail.com

Il y a encore tant de choses à faire dans tous les domaines de l'environnement pour préserver notre si beau village !

L'ACCA

Le rallye dauxéen a poursuivi son activité en 2022 et 2023 en axant son action sur le renforcement de souches locales de gibier.

La vie des Associations

Le Tennis Club Municipal

Cette saison encore, le TCM de Daux compte plus de 100 adhérents répartis entre jeunes et adultes.



C'est le fruit d'une équipe pédagogique compétente composée d'un BE (Brevet d'Etat), d'un CQPET (Certificat de Qualification Professionnelle d'Éducateur de Tennis) d'un initiateur fédéral (IF) et d'un stagiaire. Nous proposons 9 heures de cours par semaine pour l'école de tennis et 4,5 heures de cours par semaine pour les adultes (compétiteurs et loisirs).

Côté compétition, le club engage 2 équipes dans des championnats régionaux. Depuis 2 ans, un tournoi interne est organisé, ainsi qu'un Tournoi Open, une fois par an en période estivale, permettant aux licenciés de pouvoir se rencontrer (niveau limité à 15/1). Des rencontres amicales avec des clubs voisins ont également lieu régulièrement.

Les vide-dressings organisés par le TCM ont à présent dédié leur place à une journée "boîte à idées créatives" en octobre.

En complément, le TCM de Daux offre 2 journées au tournoi ATP 250 de Montpellier à ses bénévoles pour services rendus.

Pour résumer, entre compétitions et loisirs, jeunes et adultes, tout le monde trouvera un certain plaisir à participer à la vie du club !

Si vous êtes tenté par la pratique de la petite balle jaune sur nos courts nouvellement restaurés, ou encore si vous souhaitez vous renseigner, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'équipe dirigeante (contact sur le tableau d'affichage à l'extérieur du club house) ou de la mairie de Daux.

Devoir de mémoire...

Parmi vous il y a peut-être des hommes ou des femmes qui ont effectué le service national ou souscrit un engagement dans l'armée.

Savez-vous que si vous avez effectué une opération extérieure (OPEX) de 4 mois minimum, vous pouvez devenir ancien combattant ?

Ce titre est reconnu par l'Office Nationale des Anciens Combattants et Victimes de Guerres. La reconnaissance d'ancien combattant vous donne des droits et des devoirs.

Le Foyer Rural

Malgré les difficultés des années passées, le foyer rural de Daux se maintient et propose toujours un grand choix d'**activités culturelles, manuelles, sportives** sur la commune...



Les adhérents (adultes et enfants) sont fidèles et nombreux et les bénévoles œuvrent quant à eux avec investissement et un dynamisme sans faille pour faire perdurer cette association sur la durée. Il faut aussi saluer les professeurs qui interviennent, depuis de nombreuses années pour certains, avec passion et efficacité !

Les salles, prêtées par la mairie (salles du foyer rural, espace Poulou et salle des fêtes), accueillent ainsi tout au long de l'année les activités proposées hebdomadairement aux petits et grands : gym, pilates, danse, zumba, judo, théâtre, couture, peinture, step, musique, anglais, langue des signes, qi gong, yoga, salsa, œnologie, cross training, etc. Il y en a pour tous les goûts !

Le **gala** clôture chaque année avec succès l'année des activités. En 2024, il aura lieu le 22 juin : réservez la date dès à présent !!!

le Foyer Rural organise également tous les ans le **vide-grenier** en septembre. A noter que cet événement a fêté en grandes pompes ses 30 ans le 17 septembre 2023 ! Merci aux bénévoles et aux exposants d'avoir contribué à la réussite de cette journée particulière !

En décembre, le Foyer Rural propose à présent depuis plusieurs années une **après-midi festive à l'approche de Noël**, pour le bonheur des enfants et des adultes ! Activités créatives, spectacle et visite d'un invité surprise sont toujours au rendez-vous !

N'hésitez pas à venir profiter des activités qui sont proposées, c'est possible, même en cours d'année ! Vous serez toujours bien accueillis et peut-être aurez-vous des propositions à soumettre au Foyer Rural pour la saison prochaine ?



L'Amicale des Anciens Combattants

Elle se compose à Daux d'anciens d'Algérie et des OPEX.

Les **commémorations patriotiques** en souvenir des dauxéens morts pour la France, organisées conjointement par l'Amicale et la municipalité, ont lieu en semaine depuis plusieurs années maintenant, afin d'y faire participer les enfants des écoles.

L'amicale des anciens combattants a repris elle aussi ses activités à présent que la pandémie est derrière nous. Cette année, le Monument aux morts de Daux avait 100 ans, ce qui a constitué un temps fort pour l'association et fait l'objet d'un article en page 18.

Pour tous renseignements, contactez le président au 06 58 73 36 72.

La vie des Associations

Le Comité des Fêtes



Le comité des Fêtes a été particulièrement actif et innovant en organisant de nombreuses manifestations en 2022 et 2023 !

Merci aux bénévoles qui s'investissent afin contribuer pour une part très importante à la vie du village !

La **chasse aux œufs de Pâques** en avril et la **chasse aux galets** en septembre rencontrent à chaque fois un franc succès auprès des enfants du village, toujours ravis de repartir avec de beaux cadeaux, fruits de leurs efforts de recherche !

Daux fête l'été début juillet et la fête de la **Saint Barthélémy** fin août sont à présent des fêtes estivales incontournables du village, avec leurs concours de pétanque, suivis d'animations pour les enfants et d'une soirée festive avec repas pour régaler tout le monde.

La traditionnelle **fête locale** s'est enfin ré-installée à Daux en septembre depuis 2022 après les sombres années d'interruption pour cause de Covid... Au programme : manèges soirée DJ, repas à thèmes, groupe de musique, et un beau feu d'artifice pour éclairer le ciel de Daux. Une messe, un dépôt de gerbes au Monument aux morts et un apéritif offert par la municipalité le samedi matin complètent ce weekend festif !

Et parce que toutes les occasions sont bonnes pour se retrouver et faire la fête, le Comité des Fêtes organise également tout au long de l'année de nombreuses autres manifestations, comme la Saint-Patrick, une soirée qui fait peur pour Halloween, le nouvel an chinois, le marché de Noël et le traditionnel loto !



L'APEED

L'Association des parents d'Élèves des Écoles de Daux a une activité soutenue toute au long de l'année et s'investit aussi bien dans la vie scolaire que périscolaire.



Les **élections des parents d'élèves** ont eu lieu en octobre, et les candidats de l'APEED, seule liste présentée, ont donc été élus. A ce titre, ils participent aux conseils d'écoles qui leur permettent de partager avec la municipalité et l'équipe pédagogique les problématiques des parents d'élèves.

Les manifestations organisées par l'APEED tout au long de l'année sont nombreuses : Le **Ludadaux** en novembre, après-midi jeux de société et activités manuelles suivie de son repas raclette, la vente de **sapins de Noël** en décembre en partenariat avec les pépinières Caussat, la **boum des enfants** en janvier, le **carnaval des écoles** en mars, la **fête des écoles** fin juin avec une tombola suivie d'un repas et les ventes de **gâteaux Bijou** plusieurs fois par an.

Les bénéfices de ces manifestations sont reversés aux coopératives scolaires des écoles et contribuent à financer les sorties, les spectacles, du matériel, etc.

Récemment par exemple, l'APEED a **financé du matériel de gymnastique** pour les élèves !



Programme 2024



Monsieur le Maire, ses adjoints, délégués et conseillers municipaux vous convient aux **Vœux du Conseil Municipal** le 12 janvier 2024, à 18h à la salle des fêtes !

* Programme susceptible d'évoluer en cours d'année : renseignez-vous sur daux.fr

En 2024, les associations et la municipalité vous ont concocté un beau programme d'informations, d'animations et de manifestations* !

Janvier

| | | |
|----|---------------------------------|-----------------|
| 10 | Réunion d'information CCHT | Salle des fêtes |
| | Piste cyclable Daux-Mondonville | |
| 20 | Repas des aînés du CCAS | Salle des fêtes |
| 27 | Boum des enfants de l'APEED | Salle des fêtes |

Février

| | | |
|----|---------------------------------------|-----------------|
| 17 | Nouvel an chinois du Comité des Fêtes | Salle des fêtes |
|----|---------------------------------------|-----------------|

Mars

| | | |
|----|-----------------------------------|-----------------|
| 16 | Saint Patrick du Comité des Fêtes | Salle des fêtes |
| 29 | Carnaval des écoles de l'APEED | Salle des fêtes |

Avril

| | | |
|----|--------------------------|-----------------|
| 27 | Loto du Comité des Fêtes | Salle des fêtes |
|----|--------------------------|-----------------|

Mai

| | | |
|---|--------------------------------|-------------|
| 5 | Troc plantes de la médiathèque | Médiathèque |
|---|--------------------------------|-------------|

Juin

| | | |
|----|-------------------------------------|--------------------|
| 22 | Gala du Foyer Rural | Salle des fêtes |
| 28 | Fête des écoles de l'APEED | Salle des fêtes |
| 29 | Daux fête l'été du Comité des Fêtes | Place de la Mairie |

Août

| | | |
|----|--------------------------------------|--------------------|
| 24 | Saint Barthélémy du Comité des Fêtes | Place de la Mairie |
|----|--------------------------------------|--------------------|

Septembre

| | | |
|-------|---------------------------------|--------------------|
| 15 | Vide-grenier du Foyer Rural | Place de la Mairie |
| 20-22 | Fête locale du Comité des Fêtes | Place de la Mairie |

Octobre

| | | |
|----|-----------------------------------|-----------------|
| 12 | La boîte à idées créatives du TCM | Salle des fêtes |
| 31 | Halloween du Comité des Fêtes | Salle des fêtes |

Novembre

| | | |
|----|------------------------------------|-----------------|
| 3 | Troc plantes de la médiathèque | Médiathèque |
| 16 | Marché de Noël du Comité des Fêtes | Salle des fêtes |

Décembre

| | | |
|----|------------------------------|-----------------|
| 7 | Repas de la pétanque | Salle des fêtes |
| 14 | Fête de Noël du Foyer Rural | Salle des fêtes |
| 18 | Goûter du foot des Taoupats | Salle des fêtes |
| 31 | Saint-Sylvestre des Taoupats | Salle des fêtes |

Centenaire du Monument aux morts

L'année 2022 a marqué le centième anniversaire du Monument aux morts !



Dans le cadre de la cérémonie du 11 novembre et pour fêter cet anniversaire, une **exposition s'est déroulée du 10 au 30 novembre 2022** à la médiathèque. Les noms des 126 mobilisés de la commune étaient mentionnés. Un grand nombre de documents d'époque étaient exposés : une carte montrant l'endroit où 25 soldats dauxéens sont morts pour la France ; des documents de 1920 concernant la construction du Monument aux morts ; deux journaux d'époque, l'un mentionnant la déclaration de guerre, l'autre clamant la fin de la guerre, sans oublier le manuel du gradé d'infanterie, édition de 1913.

Des figurines de fantassins français et allemands montrant également l'évolution de la tenue du combattant de 1914 à 1918 et une maquette du canon de 75 avec ses obus grandeurs nature complétaient cette exposition.

Environ 300 visiteurs ont vu l'exposition, auquel il faut ajouter les **élèves de l'école élémentaire**, qui ont bénéficié d'un exposé et ont pu découvrir les symboles figurant sur le Monument aux morts.

Cette exposition a vu le jour à l'initiative de Michel Chevallier, président de l'Amicale des anciens combattants et conseiller municipal sur la commune, dont il est également le correspondant défense.

Communauté de communes des Hauts Tolosans



Communauté de communes des Hauts Tolosans

1237 Rue des Pyrénées
CS 70 027

31330 Grenade-sur-Garonne

Tél. 05.61.82.85.55

Mail : contact@hautstolosans.fr

Retrouvez toutes les infos de la CCHT sur le site internet :

<https://www.hautstolosans.fr/accueil>

Un peu d'histoire...

En janvier 2017, les Communautés de communes « Save et Garonne » et « Coteaux de Cadours » fusionnent pour devenir La Communauté de communes des Hauts Tolosans.

En 2019, les Hauts Tolosans se dotent d'un projet de territoire afin de définir les axes stratégiques communs de développement.

A ce jour, la CCHT, c'est :



La CCHT a pour mission :

- de mettre en commun des moyens humains et matériels pour réaliser des économies d'échelle et améliorer les services à la population (voirie, petite enfance, collecte des déchets...)
- de se projeter et d'étudier les besoins à long terme de la population dans une démarche de développement durable..
- d'offrir des conditions propices à la création d'activités économiques sur le territoire (zones d'activités économiques, opération de modernisation du commerce et de l'artisanat).

Office de tourisme des Hauts Tolosans

Office de tourisme des Hauts Tolosans

38 rue Victor Hugo

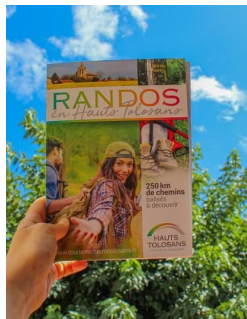
31330 Grenade-sur-Garonne

Tél. 05.61.82.93.85

Mail : tourisme@hautstolosans.fr

Site internet :

<https://tourisme.hautstolosans.fr/>



L'office de Tourisme des Hauts-Tolosans propose une offre riche en découvertes proche de chez nous ! Patrimoine, culture, nature, gastronomie, loisirs... Il y en a pour tous les goûts à proximité !

L'office du tourisme situé à Grenade vous renseignera et vous fournira de nombreuses brochures éditées spécialement, comme par exemple, le Topoguide gratuit des randonnées en Hauts Tolosans dans lequel vous trouverez entre autres la **Liaison entre Montaigut et Daux**, une balade d'environ 3 heures entre nos 2 jolis villages !



Topoguide à télécharger ici :

Base de loisirs de Bouconne

Base de Loisirs de Bouconne

Syndicat mixte de la forêt de Bouconne

Chemin du Râtelier

31530 Montaigut sur Save

Tél. : 05 61 85 40 10

Site internet : <http://www.bouconne.fr/>

La Base de Loisirs est située **au cœur de la Forêt de Bouconne** sur la commune de Montaigut-sur-Save. Ouverte toute l'année, elle propose de nombreuses activités sportives et de loisirs pour les particuliers et pour les groupes : mini-golf, tennis, pistes cyclables, plaine de jeux, aires de pique-nique, randonnée...

Si la piscine d'été y est actuellement fermée, un projet de réhabilitation est en cours d'étude pour une réouverture mi-2026.

Des manifestations grand public et des expositions temporaires y sont organisées régulièrement. Vous les trouverez à l'agenda sur le site de la mairie de Daux !

Rendez-vous à la Maison de la Forêt, vous y obtiendrez tous les renseignements que vous souhaitez.

Habitants de DAUX, vous pouvez bénéficier de tarifs réduits "Résident" aux équipements de la Base de loisirs : pour cela, une carte vous sera délivrée sur justificatif de domicile à l'accueil de la base.

Vie pratique

Place de la Mairie
31 700 Daux

05 61 85 40 25
05 61 85 23 55 (fax.)

accueil@daux.fr

www.daux.fr

Ouverture mairie

Tous les jours de **9h à 12h** et de **14h à 17h30**,
sauf les mardis où la mairie reste ouverte
jusqu'à **19h**.

Permanences des élus

Sur rendez-vous auprès des adjoints concernés.
Permanence Urbanisme le jeudi de 16h à 18h.

Numéros utiles

Médiathèque 05.34.52.20.37
Ecole primaire 05.61.85.39.49 / 07 89 42 08 06
Restauration scolaire 05.61.85.52.62
ALAE 05.61.85.83.12
ALSH Bouconne 05.61.85.78.12

Prêt de tables et de chaises

Fiche de demande à remplir en mairie.

Location de la salle des fêtes

Réservés aux habitants de la commune :
S'adresser à l'accueil de la mairie.

La location de la salle des fêtes est interrompue en période hivernale.

Numéros utiles



| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| URGENCES | 15 |
| SAMU | 15 |
| POLICE | 17 |
| POMPIERS | 18 |
| TOUTES URGENCES Numéro prioritaire, européen et fonctionne avec mobiles et fixes | 112 |
| SMS OU FAX Pour les personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre | 114 |

Numéros d'urgences

- Gendarmerie : 05.62.79.93.70
14 rue F. Mitterrand - 31330 Grenade
- Centre anti-poison : 05.61.77.74.47
- Urgences vétérinaires :
3115 (n° gratuit) /
urgences-veterinaires.fr

Services

- SMEA, urgences eau potable et assainissement : 05.61.82.61.80
- EDF : 0810 131 333
<http://www.sousleslignes-prudence.com/>
- GDF : 0810 433 081
- Enédis (dépannage électrique) :
09.72.67.50.31
- Allo service public : 3939

Aide à Domicile en Milieu Rural

(ADMR) Grenade : 05.61.82.81.12

Cabinet médical de Daux

4 place de la mairie

- **Médecins** : Docteurs Vazzana, Perrié-Rocayriés et Rivoire
Consultations sur rendez-vous au 09.81.69.93.53 ou sur Doctolib
- **Infirmières** : P. Richard, AC. Swietlik, C. Pivert :
Prise de rendez-vous au 06.69.40.36.11

Malade la nuit, le week-end ou un jour férié ? Avant de vous déplacer, téléphonez !



39 66
allo docteur

En Midi-Pyrénées, il y a toujours un médecin à votre écoute, à partir de 20h et toutes les nuits, week-ends et jours fériés.

Si une vie est en danger, aucune hésitation : contactez tout de suite le **15 (SAMU)**

Coût d'un appel local depuis un poste fixe

Pharmacies

- Mondonville : 05.61.85.31.80
- Montaigut-sur-Save : 05.61.85.71.29
- Merville : 05.61.85.00.52

Pharmacies de garde

Contactez ResoGardes au 3237 ou sur internet (3237.fr) pour connaître la pharmacie de garde proche de chez vous.

Pharmacie de nuit :

76 allée Jean Jaurès à Toulouse
05 61 62 38 05

Dentiste de garde le dimanche

05.61.54.80.80



Pour connaître la Pharmacie de garde la plus proche

Composez le **32 37***

ACCESSIBLE 24h/24h

*Numéro Audecel - 0,35 euro TTC / min



Ce bulletin municipal a été entièrement conçu et rédigé par les élus.
Il a été imprimé par EVOLUPRINT à Bruguières sur du papier recyclé.
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE !!!